

- Voir au **VERSO** pour identifier votre secteur
- Le camion ne reviendra pas ramasser les bacs sortis en retard.
- Il est important de sortir les matières pour 7h30 le matin et aux dates indiquées.

Matières résiduelles (matières recyclables et ordures)

2011- 2012

Mars						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

avril						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Mai						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

juin						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

juillet						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

août						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

septembre						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

octobre						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

novembre						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

décembre						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Janvier 2012						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Février 2012						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

Ordures

Secteur Nord
Secteur Sud

Matières recyclables

Secteur Nord
Secteur Sud
Jours fériés



Adresse : 6101, rue Principale, St-Zénon, Qc, J0K 3N0

Téléphone : (450) 884-5987

Télocopieur : (450) 884-5285

Courriel : municipalite@st-zenon.org

Site Web : http://st-zenon.org



AVIS ET INFORMATIONS

LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Voici les endroits où la collecte se fait pour chacun des jours prévus au calendrier (si le nom de votre chemin ne figure pas ci-dessous, fiez-vous au chemin qui est le plus près du votre) :

SECTEUR NORD :



Brassard Nord (131)	Lac St-Stanislas
Champagne	Marcil Nord & Sud
Des Vallons	Plouffe
Gouin	St-Joseph
Lac-Poisson	Ste-Louise Nord & Sud
Lac St-Sébastien	

SECTEUR SUD:



Arnouche	Lac-St-Louis Est
Arthur	Lac-St-Louis Nord
Brassard Sud	Lac-Tessier
Domaine Béland	St-François
Lac-Forest	Village

Assurez-vous de mettre vos déchets en bordure du chemin dès 7h30, le matin, le jour indiqué sur le calendrier au [VERSO](#).

Les matériaux secs ne sont plus ramassés aux portes et il n'y a plus de location de conteneurs pour les matériaux de construction. **Vous devez aller les porter au poste de transbordement situé au 120, rang Saint-François. Voici les heures d'ouverture :**

Jedi: de 13 heures à 16 heures
Samedi: de 10 heures à 15 heures
Dimanche: Fermé (ouverture au printemps)

Vous devrez séparer le bois, le métal et les autres matériaux dans les différents conteneurs. Ce service de conteneurs est sans frais supplémentaire puisqu'il est inclus dans le tarif pour les matières résiduelles sur le compte de taxes. Par contre, pour les non propriétaires à Saint-Zénon, des frais de 1.00\$/pied cube seront exigés pour tous les matériaux secs.

AUTRES INFORMATIONS: Vidange de fosse septique et renaturalisation des berges

Avis aux propriétaires d'une résidence isolée que la fréquence de vidange des fosses septiques est d'une fois à tous les deux ans pour les fosses utilisées à longueur d'années et d'une fois à tous les quatre ans pour les fosses septiques utilisées de façon saisonnière, soit pour un maximum de 180 jours par années. Alors n'oubliez pas, après avoir fait vidanger votre fosse septique, de faire parvenir à la municipalité une copie de votre facture ou une **attestation** de l'entrepreneur.

Avis aux propriétaires d'un terrain riverain à un lac ou à un cours d'eau qu'ils devront, d'ici les deux prochaines années, se conformer à préserver ou à restaurer leur berge en l'aménageant de façon écologique. Des informations sur les moyens mis à la disposition des résidents riverains pour l'aménagement écologique des berges sont disponibles à la Municipalité.

LA MUNICIPALITÉ DE ST-ZÉNON